Point rentrée 2021-2022

Compte-rendu du SNALC

Nos interlocuteurs :

Mme la Secrétaire générale, Mme la A-Dasen.

Nos représentants :

Représentante Snalc des personnels de direction, secrétaire départementale du Snalc.

Introduction de l'administration :

Une présentation est faite de l'ordre du jour. Le point rentrée porte sur le protocole sanitaire mis en place dès la rentrée et les mesures de fonctionnement.

Le ministère de l'éducation nationale a établi pour cette année scolaire une graduation comportant 4 niveaux :

Niveau 1 (vert), niveau 2 (jaune), niveau 3 (orange), niveau 4 (rouge).

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges, lycées à partir du 2 septembre est le niveau 2.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial.

3 situations seront possible toujours en fonction de la situation : cours en présentiel, hybridation, cours en distanciel.

Dans les écoles si 1cas positif la classe ferme, les élèves sont isolées 7 jours.

Les élèves de 12 ans et plus peuvent être vaccinés, il n'y a pas de caractère obligatoire.

Un recueil d'autorisations de vaccination sera effectué dans les établissements.

Les taux de vaccination communiqués par l'ARS pour les 12/17 ans sont élevés.

Prise de parole du Snalc:

Le Snalc remercie l'administration de nous avoir reçu pour ce point rentrée bien qu'il soit organisé avant la prérentrée.

Dans la mesure où nous n'avions pas reçu l'ordre du jour, nous souhaitons faire remonter plusieurs problématiques rencontrées par les collègues dans certains établissements, problématiques qui annoncent une rentrée difficile.

Le Snalc insiste sur le fait que les personnels se sentent démunis, épuisés face à cette crise sanitaire qui dure et doivent parfois faire face à l'agressivité, à la violence généré par cette situation sanitaire. Le Snalc demande un engagement et un soutien effectif de l'administration pour accompagner tous les collègues de la toute petite section de maternelle jusqu'aux PERDIR.

Réponses de l'administration :

A la moindre situation d'agression ou d'agressivité, il est conseillé de déclarer un « fait établissement ».

Les personnels sont également invités à se rapprocher de l'assistante sociale et peuvent bénéficier d'un suivi RH de proximité.

Le Snalc reprécise l'importance du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) qui conformément à la législation et à la réglementation est obligatoire mais très rarement mis en place dans les écoles et établissements. Le Snalc interroge sur sa mise en œuvre, sur sa « promotion » au sein des établissements et dans les différents pôles?

L'administration y est favorable et communiquera autour de cela ultérieurement.

Concernant le recueil des autorisations de vaccination et l'accompagnement des élèves dans les vaccinodromes : A qui cette mission va-t-elle être confiée ?

L'administration répond que les moyens nécessaires seront mobilisés notamment l'intervention des médiateurs et des AED « lutte anti-covid ».

Une précision est apportée sur le fait que dans le département tous les établissements ou écoles sont à moins de 2km d'un vaccinodrome sauf Chalabre ou Rieux-Minervois.

Devant toutes les questions qui restent en suspens le Snalc demande où en est la publication de la dernière FAQ mise à jour ?

L'administration répond que la publication est imminente.

En effet elle a été mise à jour le 1er septembre.

Le niveau 2 du protocole précise que la limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. Que se passe-t-il si un professeur des écoles est absent et non remplacé.

L'administration répond qu'aucun enfant ne sera laissé devant l'école. Les élèves seront accueillis dans d'autres classes mais sans brassage.

Le Snalc demande si du matériel de protection sera fourni aux personnels et notamment des masques plus fin que ceux fournis l'an passé ?

L'administration répond que les gestes barrières demeurent. Des masques type 2, différents des précédents seront fournis à tous les personnels .

N’ayant pas eu connaissance de l’ordre du jour en amont, le Snalc tient à signaler des remontées de terrain urgentes.

Plusieurs enfants notifiés dans le 1er ou second degré se retrouveront sans AESH à la rentrée : soit parce qu’elles ne sont pas encore nommées, soit car elles seront absentes pour raisons de santé, congé de maternité...

L’administration précise qu’il n’y a pas de brigade de remplacement AESH et que le service y travaille.

Sur les questions concernant le copilotage, il faut s’adresser aux coordinateurs des Pial.

Pour terminer, le Snalc alerte sur la situation critique du collège Brassens de Narbonne . Les personnels et les parents d’élèves avaient alerté l’administration, les élus et les syndicats il y a plusieurs mois concernant le niveau de 4ème qui dépasse la barre de 24 élèves par classe. Une ouverture de classe est nécessaire. Qu’en est-il ?

L’administration a répondu qu’une attention particulière est portée à la situation de Brassens et que les effectifs sont suivis jour après jour.

Le Snalc a attiré à nouveau l’attention sur la situation de Brassens au CTSD du vendredi 03 septembre.

Les représentants du SNALC

snalc
de l’ecole au supérieur